

Circulaire d'information

INFCIRC/855/Corr.1-

INFCIRC/856/Corr.1

27 février 2014

Distribution générale

Français

Communication datée du 27 novembre 2013
reçue de la Haute représentante de l'UE
concernant le texte du Plan d'action conjoint

Communication datée du 28 novembre 2013
reçue de la mission permanente de la
République islamique d'Iran auprès de l'Agence
concernant le texte du Plan d'action conjoint

Rectificatif

1. À la quatrième ligne du Préambule du Plan d'action conjoint, il convient de remplacer « des mesures initiales » par « les présentes mesures initiales ».
2. À la sixième ligne du Préambule du Plan d'action conjoint, il convient de remplacer « son droit d'utiliser » par « son droit à ».
3. À la neuvième ligne du Préambule du Plan d'action conjoint, il convient de remplacer « garantir le caractère » par « s'assurer du caractère ».
4. À la page 2 du Plan d'action conjoint, il convient de remplacer « ateliers d'assemblage de combustibles » par « ateliers d'assemblage de centrifugeuses ».